BAC PRO CGEH – Déroulées des épreuves terminales

Epreuve générale E1

Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

Elle valide la capacité C1. Elle est affectée du **coefficient 4**.

Elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :

- une partie affectée du **coefficient 2** (français)
- une partie affectée du **coefficient 2** (histoire et géographie)

Epreuve générale E2

Langue et culture étrangères

L'épreuve valide la capacité C2. Elle est affectée du **coefficient 1**.

Elle prend la forme d'une épreuve orale d'une durée maximale de 20 minutes.

Les candidats disposent de 20 minutes pour la préparation. L'épreuve atteste du niveau B1+ du CECRL

Epreuve générale E3

Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES

L'épreuve valide la capacité C3. Elle est affectée du **coefficient 1**.

Elle se compose d'une épreuve pratique qui porte sur 1 APSAES choisie dans une liste définie au niveau national et régional.

Epreuve générale E4

Culture scientifique et technologique

L'épreuve valide la capacité C4. Elle est affectée d'un **coefficient 4.**

Elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :

- l'une est affectée du **coefficient 2** (mathématiques).
- l'autre est affectée du **coefficient 2** (physique-chimie et de biologie-écologie).

Épreuve professionnelle E5

Choix techniques

L'épreuve valide la capacité C5. Elle est affectée d'un **coefficient 2**.

Cette épreuve vérifie que le candidat a acquis les méthodes de raisonnement nécessaires à la conduite et à la valorisation d'un élevage d'équidés. Le candidat montre qu'il est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour appréhender des situations de nature professionnelle

C'est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30 portant sur de la Zootechnie Hippologie et sur de la Biologie-écologie.

Épreuve professionnelle E6

Pilotage de l'entreprise

L'épreuve valide les capacités C6 et C7. Elle est affectée du **coefficient 3**.

L'épreuve est orale et s'appuie sur un document écrit obligatoire rédigé par le candidat restituant son expérience vécue dans une entreprise hippique (rapport de stage).

Elle se déroule en deux temps :

- un exposé d'une durée maximale de 10 minutes
- un entretien avec les examinateurs d'une durée maximale de 20 minutes.

Épreuve professionnelle E7

Pratiques professionnelles

L'épreuve valide les capacités C8 à C12. Elle est affectée d'un **coefficient 5**.

Elle est composée en 2 parties :

- Partie orale sur dossier affectée d'un **coefficient 3**

Elle a pour support un dossier technique constitué par le candidat portant sur :

- la conduite d'activités hippiques à laquelle il a été associé au cours de séquences en milieu professionnel ou lors de son vécu personnel,
- l'entreprise dans laquelle elle est mise en œuvre.

Le dossier est apporté pour l'épreuve par le candidat au centre d'examen. Il ne fait pas l'objet de notation.

Le candidat tire au sort une question portant sur un aspect du processus décrit à partir du dossier présenté par le candidat et dispose de 30 minutes pour préparer la réponse.

Il présente sa réponse en 10 minutes maximum et le jury dispose ensuite de 20 minutes pour demander au candidat de préciser sa réponse et pour élargir l'entretien par des questions exploratoires en lien avec les différentes capacités visées par cette évaluation.

- Partie pratique affectée d'un **coefficient 2**

Il s'agit de réaliser une séance de travail de deux chevaux différents (un jeune et un cheval d'âge), sur le plat et à l'obstacle. Le candidat dispose d'un temps de travail de 20 minutes par cheval.

A partir des consignes données, les examinateurs apprécient l'aptitude des candidats à :

- organiser les différentes phases du travail du cheval,

- travailler le cheval dans une optique de travail « juste »,

- travailler de manière autonome et mettre en œuvre des décisions simples mais pertinentes en fonction des réactions du cheval et de ses potentialités,

- prendre en compte les règles de sécurité.

Suite au travail des deux chevaux, le candidat met pied à terre et reste dans l'enceinte de l'exercice. Il présente le bilan de la séance du travail d'un des deux chevaux choisi par les examinateurs.

Le temps d'entretien est de 20 minutes maximum.

Les examinateurs apprécient l'aptitude des candidats à :

- conduire une analyse du travail réalisé en tenant compte des perceptions au cours de la séance voire de proposer des suites pour faire progresser le cheval,

- débattre avec les examinateurs.